

2B Loc Occitanie

SAS à associé unique au capital de 500,00 Euros

Siège social : 1490 Avenue du Volvestre

ZA ACTIVESTRE

31 390 CARBONNE

R.C.S TOULOUSE : 944 603 190

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 08.08.2025

au siège social,
Le 08.08.2025,
à 19 h

La SARL H2B OCCITANIE, détenant 50 actions, représentée par Monsieur Benoît BARBARA,

Associée unique de la société 2B Loc Occitanie, société par actions simplifiées au capital de 500,00 Euros.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Extension de l'objet social par adjonction d'activité
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir pour les formalités légales

Première décision

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société aux activités de :
-nettoyage complet de véhicules industriels et de tourisme, de motos

En conséquence, l'article 2 des statuts intitulé « objet » sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- location de véhicules industriels, utilitaires et de tourisme sans chauffeur de tous tonnages,
- le nettoyage complet de véhicules industriels et de tourisme, de motos,

... »

Le reste de l'article 2 demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président associé unique

SARL H2B OCCITANIE

représentée par M. Benoît BARBARA